



**Municipalité
Cronay**

Préavis municipal n° 7-2025

Au Conseil général pour sa séance du 8 décembre 2025

Budget pour l'année 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En vertu du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes, la Municipalité vous propose le budget pour l'année 2026.

Vous trouverez, en annexe, le rapport et le tableau du budget 2026.

La Municipalité a établi le budget sur la base des chiffres connus à ce jour.

BUDGET 2026 :

Total des charges :	fr. 2'272'123.00
Total des revenus :	fr. 2'165'149.00
Excédent de charges :	fr. 106'974.00

CONCLUSION

La Municipalité a l'honneur de demander au Conseil général, vu le rapport de la Commission de gestion et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

- 1. Le budget pour l'année 2026 de la commune de Cronay est accepté tel que présenté.**

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

F. Tanner



La Secrétaire :

M. Deriaz

Annexe : rapport et tableau du budget 2026